

Pièce 4.2

Règlement graphique

Dossier du PLU révisé

Vu pour être annexée à la délibération du conseil communautaire du :
approuvé le projet de révision du PLU d'Ault

Date d'approbation du PLU :
Date d'approbation de la modification 1 du PLU :
Date d'approbation de la révision 1 du PLU :

LEGENDE

- ZONE
- PRESCRIPTIONS SURFACIQUES**
 - Bande des 100m
 - Eléments à préserver au titre de l'article L151-19 du CU (Constructions repérées)
 - Eléments à préserver au titre de l'article L151-19 du CU (Vue sur le grand paysage)
 - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Bois)
 - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Jardins)
 - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Talus enherbé)
 - Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du CU
 - Espace boisé classé à conserver au titre de l'article L121-27 (Loi Littoral)
- PRESCRIPTIONS PONCTUELLES**
 - ▲ Bâtiments agricoles pouvant faire l'objet d'un changement d'affectation (R123-12 CU)
- PRESCRIPTIONS LINEAIRES**
 - Eléments à préserver au titre de l'article L151-23 du CU (Alignement d'arbres)
 - - - - Espace proche du rivage
- INFORMATIONS SURFACIQUES**
 - OAP - Périmètre de la ZAC du Moulinet
- Batiments**
 - Parcelles
- INFORMATIONS LINEAIRES**
 - - - - Axes de ruissellement

